

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

EHPAD Maison Sainte-Anne - Jard-sur-Mer

du Mardi 9 Mai 2023

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se sont réunis le Mardi 9 Mai 2023 de 14h30-16h30 à la Maison Sainte-Anne :

Présents :

| | | | |
|-------------------------|---|-----------------------|-----------|
| Mme RAVON Nicole | Présidente des familles | Mme CHARIE | Résidente |
| Mme BLANCHARD Andrée | Présidente de la Maison Sainte Anne | Mr Yvon SOUINDET | Résident |
| Mme DUBURG Nathalie | Directrice de la Maison Sainte Anne | Mme Nicole DOURLIN | Résidente |
| Mme GUEDON Stéphanie | Responsable de la salle représentant des salariés | Mme AKERMANN | Résidente |
| Mme ROY Adeline | Animatrice | | |

1- Point Période estivale : plan bleu

Afin que les résidents puissent passer un été serein, il est rappelé que les familles doivent ramener : des casquettes, chapeaux, vêtements légers, brumisateurs, ventilateurs. Le Plan Bleu est mis en place du 1^{er} Juin au 30 Septembre 2023 : ouverture des fenêtres chambres et locaux très tôt le matin. Au niveau de la restauration : salades et glaces pour le goûter. Les feuilles d'hydratation sont remplies par les soignants, les personnes à risque sont identifiées par le médecin coordonnateur, relevé de températures nuit et jour par les salariés tout au long de la journée. Les équipes sont formées d'une année sur l'autre.

Il est rappelé que le personnel de nuit doit bien fermer les portails de l'entrée tous les soirs pour éviter les intrusions

2 – Point Covid

En attente du texte de loi à venir vers le 15/05/2023 : levée des interdictions ; obligation de réintégrer les soignants au sein des ehpad : pour le personnel non vacciné

3– Restalliance

Mise en œuvre du repas de substitution début mai 2023 pour les résidents ayant des goûts et dégoûts (pas de viande pas de poisson, etc)..Ils sont identifiés par la responsable de salle et/ou l'infirmier Iderco avant l'entrée sous forme de questionnaire ou tout au long du séjour.

Menu de substitution : la Maison propose donc en entrée : betterave – pané escalope milanaise – purée – yaourt et /ou fromage.

Les résidents souhaitent plus de variété dans les accompagnements (exemple radis à la vinaigrette – pâtes aux moules – mangue/banane et crème anglaise); avec les viandes et les poissons : bien séparer les légumes et féculents – redondance avec les lentilles

Améliorer d'une manière générale : la cuisson des plats, la qualité de certains ingrédients est moyenne : exemple le riz

Assaisonnement à revoir = manque de saveur parfois

Souhait des résidents de remettre pomme de terre à l'eau + beurre

Gouter maison : revoir la texture de certains gâteaux

sinon les repas sont savoureux, variés.

Le soir remettre le fromage à pâte dure, sous vide ; certains résidents se plaignent de l'absence de ce fromage.

4 – Création d'une association pour les résidents ANIM AGE SAINTE ANNE :

Afin que les résidents se voient proposer plus d'activités, sorties, la direction et animatrice ont fait le choix de proposer à des bénévoles, intervenant dans la structure, la création d'une association avec un bureau (président, secrétariat, trésorier) distincte de la Maison Sainte Anne..

Les statuts ont été créés, règlement intérieur, objet assez large en lien avec des activités tel que grand loto. Des demandes de subvention vont être faites auprès des mairies, dons, etc... par les membres du bureau.

2 réunions ont déjà été faites en amont pour la validation du nom de l'association puis pour présenter les statuts, le règlement intérieur.

Quelques points restent à vérifier : la cotisation de ses membres.

Les animations ont repris en Mars 2023 : 1 fois mensuellement : souhaiter les anniversaires avec tous les résidents : carte – cadeaux – gâteaux

Les 100 ans sont fêtés pour chaque résident avec un gâteau d'anniversaire et un beau bouquet offert par la maison.

Animations passées et à venir

Depuis Janvier 2023 :

Mise en place de repas partagé : 1 fois par mois

Soirée montagnarde le 30/01

Spectacle Longeville chante les stars 31/01

Sortie Aquarium le 10/02

Repas à thème Années folles le 16/02 les sixties le 21/03

Magicien le 21/02

Bal inter établissement à Nieul le 2/03

Spectacle part 1 CCAS avec chorale de Sedela le 3/03

Visite de Monseigneur l'évêque de JACOLIN le 7/03

Mise en place du gouter anniversaire le 30/03

Cirque à la Roche le 31/03

Sortie au CAIRN le 3/05

A venir :

Sortie à la jardinerie le 12/05

Repas inter établissement Alliance le 17/05

Spectacle à Longeville le 23/05

Repas à thème les années folles le 25/05 + peace of love le 10/07

Pique Nique inter établissement cour d'Anon le 1/06

Spectacle chant le 19/06

Puy du Fou le 26/06

Exposition photo St Vincent le 30/06

Spectacle des Ukrainien le 4/07

Repas Barbecue le 8/08

Spectacle musique le 11/08

5- Point TRAVAUX :

Reprise et continuité des travaux : cette année 2023 :
L'élévation du bâtiment va se faire, sera couvert en fin d'année.
Livrable en Septembre 2024
Fondations du sous-sol,
Monter les murs du sous-sol,
Août : couler la plateforme du rez de chaussée
SEPTEMBRE 23 : monter les murs du rez de chaussée + 1^{er} étage
Pose de la charpente : début 2024
Rappel extension de 20 places supplémentaires

Rappel : de Madame Blanchard, Présidente de l'association qui rappelle l'historique :

Début 2016, le Conseil Départemental nous a annoncé l'attribution de 20 places supplémentaires à l'Ehpad de Sainte Anne. Une étude a commencé ; les plans ont été modifiés à plusieurs reprises.

Au départ la congrégation mettait à notre disposition le foncier, qui lui restait et qui supportait les locaux de la Communauté des sœurs (8 chambres) et 2 maisons servant à recevoir des sœurs pour des séjours de repos.

En échange la congrégation souhaitait que 5 chambres soient prévues dans l'extension de l'Ehpad qui étaient demandées, puis, plus tard, la totalité des chambres prévues était laissé à disposition de l'Ehpad du fait de la fermeture définitive de la Communauté.

D'autre part, la congrégation a construit une maison neuve rue des Pins ; cette construction étant destinée à faire un échange avec la maison de madame Surville qui a renoncé à faire l'échange, bien qu'elle ait participé aux choix des matériaux et qu'elle ait fait faire une porte de communication entre la maison neuve et son garage. De ce fait, un bornage amiable a été réalisé par un géomètre afin de déterminer les limites des propriétés congrégation (coté ehpad) et la maison ancienne de Madame Surville. Madame Surville était d'accord sur les limites mais n'a pas souhaité signer. De ce fait, la congrégation a sollicité le bornage judiciaire qui a confirmé en Juillet 2022 le bornage amiable. Madame Surville a été condamnée à dédommager la congrégation, l'association Sainte Anne, des frais engagés ; y compris des frais de défenses et le coût du bornage judiciaire (estimation totale : 16 000 euros). Un référé préventif en date de Mars 2023 a constaté l'état de la maison de Madame Surville avant le début des

travaux. Travaux qui ont été autorisés immédiatement par l'expert désigné par le Tribunal.

6 – ERRD 2022 : (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses)

Excédent sur 2022 de 25136 euros contre 107 104 euros en 2021

Très bonne année malgré tout,

Augmentation essentiellement des charges :

- Contrôle Urssaf = 17 000 euros
- Intérim = + 26000 euros
- Augmentation du Smic tout au long de l'année
- Frais de personnel cabinet de recrutement 7000 euros
- Le poste salaire représente entre 60 à 70 % du poste charge du personnel
- Augmentation considérable des charges : fioul, électricité = + 38000 euros
- Augmentation des charges quant aux coûts alimentaires, contrats de prestations de services = entre 5 et 10 %

Total des charges 81 864 euros.

Les travaux : en 2018 le coût du projet initial était de 4617000 à 2022 le budget entreprise est de 7179000 auxquels il convient d'ajouter l'achat de la maison Testard et différents matériels soit un total de 7 253 000

Le financement de l'ehpad est de 3014000 plus les subventions des communes de Jard sur mer et Saint Vincent sur Jard

Pour 2024 : une augmentation de 12.5 postes de personnels est à prévoir

Monsieur Bolufer, expert comptable de la Maison préconise de solliciter des organismes de retraites, des fondations afin de trouver des subventions à hauteur de 400 000 euros.

7 – Augmentation du prix de journée

Chambre long séjour : 66.26/jour = 2054.06 prix de la chambre mensuellement

Chambre temporaire : 72.88 euros/jour

Gir 5-6 = 5.79 ticket modérateur

8 – Amélioration continue de la qualité : Présentation par Madame Duburg des fiches de dysfonctionnement : à rédiger par les familles – résidents – salariés et à renseigner et laisser au-dessus de la boîte aux lettres de Madame DUBURG dans le hall d'accueil. Des fiches vierges ont été mises dans un casier.

Madame DUBURG précise la différence entre la fiche de dysfonctionnement (événements qui créent une perturbation au niveau collectif quant à une organisation) et les événements indésirables que la Direction déclare à l'ARS informatiquement.

Evènements indésirables graves :

- ✚ Sinistres et événements météorologiques exceptionnels,
- ✚ Les accidents ou incidents liés à des défaillances techniques de la structure et les événements en santé environnement,
- ✚ Les perturbations dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines
- ✚ Les accidents ou incidents liés à une erreur ou un défaut de soin ou de surveillance,
- ✚ Les situations de perturbations de l'organisation ou du fonctionnement de la structure liées à des difficultés relationnelles récurrentes avec la famille, les proches d'une personne prise en charge ou du fait d'autres personnes extérieurs à la structure,
- ✚ Les décès accidentels ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge ou de personnels,
- ✚ Les suicides ou tentatives de suicide, au sein de structures de personnels de prise en charge ou de personnels,
- ✚ Les disparitions de personnes accueillies en structures d'hébergement dès lors que les services de police ou de gendarmerie ont été alertés,
- ✚ Le comportement violent des usagers à l'égard d'autres usagers ou à l'égard des professionnels au sein de la structure ainsi que les manquements graves au règlement du lieu d'hébergement compromettent la prise en charge de ces personnes ou celle d'autres usagers.
- ✚ Les actes de malveillance au sein de la structure

Date de l'évaluation de la Maison Sainte anne : les 13-14-15 Février 2024
Un cabinet commun par les directeurs a été choisi pour la Fédération Alliance Mormaison Le cabinet CEPHEE.

9 – Questions diverses

- ✓ L'assemblée Générale de la Maison Sainte Anne aura lieu le 7 Juin 2023 à 15h00 dans les locaux de la Maison.
- ✓ Le Plan d'investissement au Quotidien a été validé par l'ARS pour un montant de 17 715 euros : concerne l'accompagnement et les soins des résidents, la qualité de vie au travail des professionnels – travaux et achats d'équipements améliorant le confort d'été - travaux de réduction de la consommation énergétique
- ✓ Films de confort solaire pour les chambre des résidents,
- ✓ Matériels médicales pour les résidents : chariot de distribution infirmier, tiroirs télescopiques, chevalet et panier pour chevalier pour la lingerie, 1 chariot de douche, et 5 chaises douches.
- ✓ Les repas visiteurs vont être repris ; il faudra s'inscrire auprès du secrétariat 48h à l'avance ; le contacter pour plus de renseignements. Repas servi à 12h00 précise ; 5 invités maximum.
- ✓ Nous vous demandons de bien vouloir prévenir le secrétariat et/ou infirmiers si vos parents sortent de la Maison afin d'éviter que l'ensemble du personnel ne les cherche inutilement.
- ✓ Ressources humaines : Contrat civique : La résidence est à la recherche de deux contrats civiques pour l'animation afin de travailler avec l'animatrice

Madame LA Présidente et la Direction

La présidente du CVS :
Madame RAVON Nicole,



Jard, le 15 Juin 2023



